

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **36 (1907)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chronique scolaire

Allemagne. — C'est un fait bien réjouissant de constater la part de plus en plus importante qu'on attribue dans les milieux pédagogiques aux brûlantes questions sociales. C'est ainsi que le journal *Pædagogische Zeitfragen* nous apprend qu'un comité s'est constitué en vue de décerner une prime de 300, 200 et 100 marks aux trois ouvrages qui auront traité avec le plus de succès la question suivante: « Comment les classes populaires peuvent-elles le mieux être éclairées sur les dangers que les poisons alimentaires offrent à la jeunesse ? » On espère que les amis de la jeunesse participeront nombreux à ce concours.

Confédération. — La requête adressée au Conseil national par le Comité central de l'Association fédérale de gymnastique contient les desideratas suivants :

1. L'enseignement de la gymnastique doit être rendu obligatoire dans toutes les écoles.

2. Chaque Suisse est obligé de faire des exercices corporels de l'âge de 16 à 20 ans, soit du moment où il est émancipé de l'école jusqu'à celui de son entrée au service militaire.

3. L'Association fédérale se charge de veiller à ce qu'il soit donné un cours de gymnastique préparatoire au service militaire.

4. Tous ceux qui sont aptes au service militaire, à l'exception de ceux qui sont affligés de quelque infirmité corporelle, sont tenus de se soumettre à un examen qui rend un compte fidèle de leur capacité physique.

5. L'Association suisse de gymnastique offre à la Confédération son concours actif en vue de la formation gymnastique de la jeunesse suisse de 16 à 20 ans.

Fribourg. — † *Marguerite Collaud, ancienne institutrice.* — Le jour de la fête de saint Jean l'Évangéliste, à 3 heures de l'après-midi, est décédée, à l'âge de 56 ans, M^{lle} Marguerite Collaud, ancienne institutrice.

La défunte s'était préparée à la carrière de l'enseignement au pensionnat de la Providence, à Fribourg. En automne 1871, elle fut nommée institutrice à l'école des filles de Dompierre, poste qu'elle occupa jusqu'en 1890. En quittant cette localité, elle pensa renoncer à l'enseignement ; mais, après quelques mois, elle sentit qu'elle se devait encore à l'œuvre de l'éducation. Elle fut alors chargée de l'école des filles de Montet (Broye), qu'elle dirigea jusqu'au moment où elle prit sa retraite, en 1904.

Educatrice, M^{lle} Marguerite Collaud le fut dans l'acception la plus élevée et la plus chrétienne du mot. Elle donnait à l'école et aux œuvres de charité ses pensées, son cœur et sa vie. A ses yeux, l'action de l'institutrice ne devait pas se limiter aux heures de la classe. Sa maternelle sollicitude suivait ses élèves partout et se prolongeait longtemps après leur émancipation de l'école. Elle concevait les fonctions pédagogiques comme un véritable apostolat. Sous les modestes livrées de l'institutrice laïque, elle travailla tout au moins avec autant de dévouement qu'une maîtresse consacrée à Dieu par les vœux de religion.

M^{lle} Collaud n'a pas été surprise, ni effrayée par les approches de la mort. Depuis plusieurs années, son cœur s'était purifié au contact de la souffrance. Après avoir réglé en détail les cérémonies de ses funérailles, qu'elle voulut très simples comme l'avait été sa vie, elle rendit sa belle âme à Dieu, dans la maison d'un frère aimé, qui l'avait précédée de quelques années dans la tombe.

L'inhumation de M^{lle} Collaud eut lieu à Saint-Aubin, lundi 31 décembre. Dans le nombreux cortège de parents et de personnes accourues pour rendre un suprême témoignage à leur bienfaitrice, on remarquait une forte représentation d'instituteurs et d'institutrices de la Broye, à la suite de M. Barbey, inspecteur scolaire de l'arrondissement.

En clôturant la cérémonie, M. le doyen Michaud a rappelé, en quelques phrases émues, l'un ou l'autre trait de la vie si méritoire et si belle de cette pieuse institutrice, qui est descendue dans la tombe vivement regrettée de ses proches et de tous ceux qui l'ont connue. — Qu'elle repose dans la paix de son Dieu !

Schwyz. — Le catalogue de la Congrégation des Sœurs d'Ingenbohl, dont un grand nombre sont vouées à l'enseignement, nous apprend que cette florissante institution du P. Théodose compte actuellement 4486 Sœurs professes, réparties en 825 établissements et 8 provinces. A elle seule, la province suisse comprend 1430 Sœurs et 336 établissements. La Congrégation s'est augmentée de 181 membres pendant l'année dernière.



Trop savante. — Une jeune fille qui a passé de brillants examens, dit à sa mère :

« Maman, j'ai fait de grands progrès dans mes études. Je voudrais pourtant les compléter en étudiant encore la psychologie, la philologie et la paléontologie.

Une minute, ma fille, interrompt la mère : j'ai arrangé pour toi un cours de soupologie, de rapiécologie et de domesticologie. Et, pour commencer, mets ce tablier et raccommode ces bas. »